Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE

Le DFJ anticipe les besoins futurs en matière de formation post-obligatoire et tertiaire

Le Département de la formation et la jeunesse (DFJ) poursuit sa réorganisation interne. Décidé à développer les synergies entre les deux piliers du secondaire supérieur que sont les gymnases et la formation professionnelle, le DFJ regroupe ces deux secteurs au sein d'une même direction générale. Par ailleurs, l'ensemble des hautes écoles est rattaché au Service des affaires universitaires (SAU). Ces changements seront effectifs au plus tard le 1er août 2004.

Le Conseil d'Etat a donné son aval à une nouvelle et importante étape du processus de réorganisation des services du DFJ. Cette réforme touche l'organisation de trois domaines : la formation professionnelle, les gymnases et les hautes écoles (Université et HES).

· Le Service de la formation professionnelle (SFP) et le Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion (SESSTI) seront réunis au sein d'une seule et même direction générale.

Les jeunes qui fréquentent les gymnases ou les écoles professionnelles appartiennent non seulement à une même tranche d'âge, mais aussi à un même cycle de formation : le " secondaire supérieur ". Cette réorganisation renforcera ce secteur par la mise en commun de ressources et de compétences, tout en respectant la spécificité et l'identité de chacune de ces voies. Elle permettra également de répondre de manière efficiente aux attentes des élèves en matière de filière de formation, offrant synergies et échanges entre ces secteurs.

· Le Service des affaires universitaires élargit sa responsabilité à l'ensemble des hautes écoles de degré tertiaire HES, dont certaines sont actuellement rattachées au Service de la formation professionnelle. Ce regroupement permettra de renforcer la coordination et la collaboration entre les différents types de hautes écoles, tout en veillant au respect des caractéristiques et des missions propres à chacune.

Dans le cadre des réformes fédérales prévues pour 2008, les universités, les EPF et les hautes écoles spécialisées seront soumises à une seule loi et à des critères de gestion similaire. Le canton de Vaud entend anticiper ces changements pour continuer à défendre de manière optimale ses intérêts lors de l'élaboration de cette loi fédérale et ainsi assumer un rôle prépondérant en matière de formation supérieure.

Ces regroupements se feront dans le cadre budgétaire actuel, sans l'octroi de ressources supplémentaires.

Pour conduire cette réorganisation, deux groupes de travail ont été mis sur pied, l'un pour les hautes écoles, l'autre pour la formation professionnelle et les gymnases. Ils devront présenter leur rapport à la délégation du Conseil d'Etat à la formation et aux sports d'ici à la fin du mois de mars.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01

Jean-François Dubuis, chef a.i. du SESSTI, chemin de Couvaloup 13, 1014 Lausanne, 021 316 34 01

Jean-Pierre Rochat, chef du SFP, rue Saint-Martin 4, 1014 Lausanne, 021 316 63 06

Christian Pilloud, chef du SAU, rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 35 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 février 2004

DFJ